Public cible :
Elus DGS DGA des collectivités, chargés de coopération, les conseillers techniques territoriaux CAF

Pré-requis :
Aucun prérequis

Modalités pratiques

Calendrier - Lieux - Modalités d'accès :
Planification sur le site EGOC [Sessions à venir]
Nous contacter pour suivi des programmations et des planning sur www.egoc.org

Programmation :
Chantiers locaux

TARIF / COÛT STAGIAIRE :
€

Modalités animation :
En présentiel

Intervenant :
Formateur expert

Effectif :
Agents Caf 10

Formation / Action " Mettre en oeuvre le développement territorial en renforçant la coopération entre les acteurs"

MAJ : Mardi 08 novembre 2022

Objectifs professionnels :
Mettre en oeuvre le développement territorial en renforçant la coopération entre les acteurs

Objectifs – Aptitudes et compétences visées et évaluées :

- Comprendre les champs d'action de la CAF en général et l'intention du projet de territoire : Partager et connaitre la politique de la CAF de l'Aube et ses champs d'action / Comprendre le sens de la démarche d'un projet de territoire pour les dirigeants des collectivités / Appréhender l'ensemble des raisons qui fondent le passage d'une coordination de dispositif vers une coopération territoriale.
- S'approprier les compétences et les postures pour animer la coopération entre acteurs, au service d'un projet de territoire : Identifier le sens de la démarche d'un projet de territoire et la plus-value de la coopération territoriale / Construire une vision partagée des missions des chargés de coopération territoriale / Comprendre la place et la posture du chargé de coopération territoriale dans l'animation de la coopération au service du développement territorial / Appréhender la théorie du changement par l'Approche Orientée Changement / Partager le sens et les finalités d'une démarche d'évaluation / Savoir distinguer une démarche d'utilité sociale et d'impact social dans une évaluation / Construire un plan de communication externe afin de valoriser les apprentissages réussis.

Contenu :
Nous proposons une première journée de sensibilisation à destination des dirigeants des collectivités (élus et DGS DGA), qui sera suivie de 6 jours de formation.

Ce parcours prendra appui sur :

- Le référentiel CNAF des chargés de coopération
- L'expérience acquise des formations déjà commencées par l'EGOC sur le sujet
- L'approche de l'impact collectif comme ancrage théorique

Le fil conducteur des 6 journées sera d'apprendre à travailler ensemble pour mieux se reconnaître dans sa fonction et expérimenter des nouvelles pratiques de coopération territoriale. Pour ce faire, nous nous appuierons sur les projets de territoire aboutis ou en cours, ce qui permettra de mettre en pratique les enseignements.

L'intervention pédagogique visera à engager une réflexion collective et cohérente avec le projet de Caisse et son organisation.

Phase 1 pour les élus, les DGS / DGA des collectivités

Journée de sensibilisation : 6 décembre 2022

- Faire connaissance et comprendre les champs d'action de la CAF en général
- Aborder la différence entre projet de territoire et Convention territoriale Globale
- Partager les grandes étapes de la démarche et les acteurs du développement territorial

Phase 2 pour les chargés de coopération, les conseillers techniques territoriaux CAF

1ère journée : 26 janvier 2023

- Comprendre les principes clés de la coopération territoriale
- Identifier les dynamiques de collaboration en développement territorial
- Connaître les composantes d'un projet de territoire dans un contexte de CTG

2ème journée : 1er mars 2023

- Comprendre la place et le rôle du CCT
- Appréhender le positionnement de Chargé de coopération territoriale dans l'animation de la coopération au service du développement territorial (facilitateur)
- Apprendre à évoluer dans une « *pensée systémique* »

3ème journée : 30 mars 2023

- Définir une vision commune du projet de territoire : Pourquoi ? Comment ?
- Associer les parties prenantes : stratégie des alliés
- Appréhender la théorie du changement par l'Approche Orientée Changement

4ème journée : 4 mai 2023

- Suivre et mettre en œuvre un plan d'action concerté
- Partager le sens et les finalités d'une démarche d'évaluation
- Savoir distinguer une démarche d'utilité sociale et d'impact social dans une évaluation
-

5ème journée : 13 juin 2023

- Comprendre les mécanismes de financement attachés au projet de territoire
- Savoir travailler avec des financeurs pour qu'ils deviennent des partenaires du projet de territoire
- Identifier les différents types de pilotage du projet de territoire notamment la gouvernance en réseau

6ème journée : 21 septembre 2023

- Penser à des outils de communication efficaces pour organiser le travail des partenaires
- Construire un plan de communication externe afin de valoriser les apprentissages réussis
- Savoir évaluer sa posture et son positionnement en continu : outils et méthodes

Attention, le propre d'une démarche participative réside dans la capacité de celle-ci à s'adapter à l'évolution, aux avancées et attentes du groupe. Aussi, le contenu des modules est susceptible d'évoluer au fil de la progression du groupe et en concertation avec celui-ci dans le respect strict des ambitions de formation visées par la CAF.

Nous nous inscrivons dans un processus de formation/action. Ce module reposera donc sur des projets de territoire en cours de déploiement. Le travail entre chaque module est inhérent au principe de formation/action et la mission

devra nécessairement s'inscrire dans la durée afin de laisser le temps de l'expérimentation pratique entre chaque module.

Méthodes mobilisées :

Cette démarche de formation *« propose le développement des compétences propres à une action émancipatrice en termes de capacitation de l'individu et/ou du groupe **[1]** ».* C'est pourquoi elle permet la mobilisation des acteurs au regard de leurs pratiques actuelles.

Elle se traduit ainsi par :

- Une conduite participative du projet de formation :

Utilisation des méthodes d'animation participatives et des processus de décisions collectives. Les savoir-faire et l'expérience de chacun sont mobilisés.

- Une démarche en prise avec votre réalité :

Accompagnement de la transformation des pratiques. Co-construction des outils qui permettront d'ancrer ces transformations dans le quotidien de chaque acteur.

- Un processus évolutif au cours de la formation :

Un processus qui laisse de la place à l'émergence de nouveaux questionnements et prise en compte de la réalité rencontrée au cours de la formation. Ainsi, les contraintes de chaque acteur pourront être intégrées dans le processus. C'est le propre d'une démarche participative que de ne pas être « bouclée » à l'avance.

- La garantie d'une posture d'écoute, de bienveillance et de rigueur :

Le formateur prend en compte les attentes du groupe, les préoccupations individuelles des participants et celles du commanditaire sans se positionner comme un expert.

Ainsi, à travers un processus de conscientisation, il s'agit de développer une pédagogie de l'engagement et de faire émerger des méthodes d'actions. Le groupe intègre une dimension critique et collective vis-à-vis de la réalité qu'il souhaite transformer (action/réflexion/action). Les méthodes et outils pédagogiques utilisés font partie intégrante du contenu formatif. Ils participent de la caisse à outils dont disposeront les Agents de Développement Social territorial.

[1] « Pratiques émancipatrices, actualités de Paolo Freire » - Michel Séguier et Françoise Garibay

Modalités d'évaluation et de validation :

Evaluation en amont : sous forme d'un questionnaire ou d'un entretien avec le formateur pour valider les prérequis, d'évaluer les besoins spécifiques et de déterminer le niveau de connaissances

Evaluation au cours de la formation : validation de la compréhension et de l'acquisition des connaissances sous forme mises en situations, de réflexions collectives et d'utilisation d'outils de diagnostic

Evaluation à chaud : à l'issue de la formation, un bilan oral et une évaluation écrite permettront d'apprécier la qualité de la prestation et de mesurer l'efficacité de l'action au regard des objectifs globaux

Evaluation à froid : réalisée avec un outil interne Caf

Attestation de suivi : Feuille de présence

Attestation de participation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action sera remise aux stagiaires à l'issue de la formation

Accessibilité :

Nos formations sont accessibles à tous les agents Caf. Pour toutes personnes en situation de handicap, nous vous invitons à nous contacter afin d'étudier ensemble les modalités d'accès à la formation et de nous transmettre tout document nécessaire pour l'ajustement des prestations et la mise en oeuvre de dispositifs adaptés.

Niveau d'accessibilité des prestations proposées dans les locaux de l'EGOC : fiche informative du registre public d'accessibilité disponible sur le site de l'EGOC : Page « Contact et Accessibilité »

Délais d'accès à la formation :

Délais d'accès entre la demande et le début de la prestation : engagement d'une réponse dans les 15 jours ou conditionné aux délais de procédures de marché (1 mois pour les

sessions INTER).

Pour toutes informations administratives, pédagogiques, d'accompagnement aux personnes
ou d'une adaptation de la formation sur mesure,
vous pouvez nous contacter au 02 99 29 82 42 ou 02 99 29 82 43